



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte du combattant

Question écrite n° 16171

Texte de la question

M. Edouard Courtial attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur ce qui est ressenti comme un manque de reconnaissance de la nation par certains militaires d'Algérie. Pour bénéficier du statut d'ancien combattant, il faut qu'un militaire justifie de douze mois pleins de service en Algérie. Or il ne faut que quatre mois pour un policier ayant servi en Afrique du Nord. En raison de ces différences, beaucoup de nos soldats s'estiment exclus alors qu'ils ont servi la France, parfois au péril de leur vie. Ces combattants ne sont ni reconnus, ni aidés par l'Etat, d'où un sentiment d'injustice à leurs yeux, davantage accentué lors de cette année de l'Algérie en France. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin que chacun de nos soldats ayant combattu une période minimale en Algérie soit reconnu par la nation.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État aux anciens combattants est pleinement conscient de ce que la question des conditions d'attribution de la carte du combattant au titre des combats en Afrique du Nord figure au nombre des attentes prioritaires du monde combattant. Comme il l'a exprimé lors des débats budgétaires de novembre dernier au Parlement, il est favorable, dans un souci d'équité, à une réflexion sur l'harmonisation des conditions d'attribution de la carte du combattant, sollicitée, par ailleurs, par plusieurs parlementaires. Dans cette perspective, il est actuellement procédé à l'étude des mesures de rationalisation et de simplification susceptibles d'intervenir à ce titre. Les associations représentatives des anciens combattants et les parlementaires seront associés à ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16171

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2601

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4250